

DÉCISION DU MAIRE

N° : 24 D034

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat d'exposition - exposition de peintures de M. Yves DIGNE au Musée Albert Reynaud du 14 février au 11 mars 2024.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat d'exposition ci-annexé établi entre M. Yves DIGNE et la commune de Marignane ;

Considérant que l'exposant M. Yves DIGNE met à disposition ses tableaux à titre gracieux et que la commune de Marignane souhaite apporter à cette exposition son soutien logistique ;

DÉCIDE :

- **D'autoriser** la signature du contrat d'exposition avec M. Yves DIGNE portant sur une exposition de peintures du 14 février au 11 mars 2024 au Musée Albert Reynaud.

Fait à Marignane, le 07 FEV. 2024

Le Maire,
Éric LE DISSÈS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.